



## Para

### Michna 4 - Chapitre 2

שָׁכַן עָלֶיהָ עוֹף, כְּשֶׁרָהָ. עָלָה עָלֶיהָ זָכָר, פְּסוּלָהּ {ז}. רַבִּי יְהוּדָה  
אוֹמֵר, אִם הִעֲלָהּ, פְּסוּלָהּ. וְאִם מִעֲצָמוֹ, כְּשֶׁרָהָ:

Si un oiseau s'est posé sur la vache rousse, celle-ci reste valable ; mais si elle a été accouplée, elle devient invalide. Rabbi Yehouda dit : si l'accouplement a été provoqué par l'intervention humaine, elle est invalide ; mais si l'accouplement s'est produit de manière naturelle, elle reste valable.



### Rabbi 'Haïm Kanievsky

Recueil autobiographique. Histoires, anecdotes, enseignements classés par thèmes et une centaine de photos en couleur.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)